

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	50 c.
Réclames, — — — — —	30
Faits divers, — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Avril 1876.

Chronique générale.

DÉLEGATION OUVRIÈRE PARISIENNE A PHILADELPHIE.

Les journaux démocratiques publient des communications ayant pour objet de venir en aide à la souscription ouverte, il y a quelque temps, afin de faciliter l'envoi d'une délégalion ouvrière à l'Exposition universelle de Philadelphie.

Trois députés de l'extrême gauche, MM. Duportal, Margue et Madier de Montjau, viennent d'ailleurs de déposer sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi ainsi conçue :

« Une somme de 400.000 fr. est accordée à la souscription publique pour l'envoi à l'Exposition universelle de Philadelphie d'ouvriers parisiens désignés par les chambres syndicales. »

Il paraît que la « souscription publique » avait besoin de cet encouragement. « Diverses circonstances, dit le journal les Droits de l'Homme, ont empêché jusqu'ici la souscription ouvrière de prendre les développements qu'elle comporte. Il est temps que tous les travailleurs s'unissent dans un effort commun pour atteindre le but qu'ils se sont proposé. Le projet de loi de MM. Duportal, Margue et Madier de Montjau va mettre la question de la délégalion ouvrière à Philadelphie à l'ordre du jour de la représentation nationale. Il serait opportun qu'une manifestation collective des chambres syndicales la mit en même temps à l'ordre du jour de l'opinion publique. »

En attendant la manifestation collective des chambres syndicales, que réclament les Droits de l'Homme, la République française produit, à la demande de la commission de

permanence, chargée d'organiser l'envoi à Philadelphie d'une délégalion d'ouvriers parisiens, un long article pour encourager une souscription.

Ce document inspire à M. Laurentie les réflexions suivantes :

« On se rappelle à quelle occasion furent jetées les bases de l'Internationale. Les délégués des corporations ouvrières envoyés à l'exposition de Londres et subventionnés par l'Empire ont été les fondateurs de cette association ; elle subsiste, quoi qu'on en dise, et présente toujours pour la société les mêmes périls, quelles que puissent être les transformations de pure forme qu'elle ait subies. Ce souvenir n'aura pas peu contribué à la décision fort sage que prit, lors de l'exposition de Vienne, l'Assemblée nationale. Une proposition analogue à celle qui est faite à la Chambre des députés lui ayant été soumise, elle refusa d'y souscrire. Mais plusieurs municipalités accordèrent les subsides demandés par les associations ouvrières ; on n'a certainement pas oublié les tendances qui se firent jour dans les rapports des délégués lyonnais.

« Or, quel est le but véritable de la mission que les représentants des « travailleurs français » vont remplir en Amérique ? S'agit-il uniquement, comme les auteurs de la proposition cherchent à le faire entendre, de recueillir de nouveaux et précieux renseignements « sur les progrès réalisés et sur ceux qui peuvent être réalisés par les différentes industries parisiennes ? » Nous le souhaiterions ; mais on avouera que la communication publiée par la République française n'est pas de nature à nous inspirer confiance. L'esprit qui anime les organisateurs de l'entreprise s'y manifeste trop clairement, malgré certaines réserves, certaines habiletés de langage mises à la mode par les chefs du radicalisme « scientifique, » et auxquelles le parti tout entier semble aujourd'hui vouloir se plier.

« Le Rappel, lui aussi, s'efforce d'être rassurant. Il déclare que « les ouvriers qui vont à Philadelphie, pas plus que ceux qui ont été à Vienne, ne se préoccupent

de faire de la politique militante ou du socialisme théorique. » Ce qu'ils veulent étudier, ajoute-t-il, « ce sont les graves problèmes qui se rattachent à l'existence des travailleurs et aux progrès à réaliser dans les différentes industries dont ils s'occupent. »

Cette dernière phrase a des apparences tout à fait conservatrices ; elle peut cependant donner la clef de celle qui précède. On ne va pas faire du socialisme théorique en Amérique, non ; on va y achever, ce qui est plus pratique et plus efficace, l'organisation cosmopolite du travail. Les habiletés de langage ne servent de rien, elles ne dissimulent point le but poursuivi.

« En somme, nous nous trouvons en présence d'un nouvel indice du mouvement qui porte de plus en plus les masses ouvrières à séparer leurs intérêts de ceux du reste de la nation, nous allons dire des autres classes. Ne semble-t-il pas, en effet, qu'une classe à part soit en train de se reconstituer dans notre société nivelée par la Révolution ? On nous parle sans cesse du « travail, » des « travailleurs et de leurs conditions d'existence, » comme s'ils formaient un peuple distinct, n'ayant à se préoccuper que de ses droits particuliers, et libre par conséquent de les faire prévaloir par tous les moyens en son pouvoir. C'est l'idée la plus dangereuse et la plus antisociale qui se puisse imaginer.

« Nous appelons de nos vœux le moment où les intérêts des « travailleurs » pourront trouver, dans l'ensemble des institutions et des lois, la satisfaction et les garanties qui leur manquent ; mais ces intérêts sont liés intimement à ceux de la nation tout entière, et il n'est pires remèdes que le socialisme et l'Internationale pour guérir les maux causés par l'individualisme.

« L'agitation qui se produit à propos de l'exposition de Philadelphie ne présente par elle-même qu'une importance minime ; toutefois, il n'est pas douteux qu'elle ne se rattache au mouvement dont nous parlons. »

M. Ricard a déclaré que le gouvernement préfectoral sera complété aussitôt que la Chambre des députés aura terminé la vérification des pouvoirs.

Le bruit a couru dans les couloirs que les députés dont les élections ne seraient pas vérifiées à l'époque des vacances, qui demeurent toujours fixées au 8 avril, étaient disposés à donner leur démission.

Dans la séance d'avant-hier, il a été déposé à la Chambre des députés un projet de loi demandant le rétablissement de la loi de 1848 sur le jury.

M. Robert Mitchell a déposé un projet de loi pour la suppression du permis de chasse.

M. Rouvier a donné lecture du rapport sur l'élection de M. le marquis de La Rochejacquelein ; il a conclu à l'invalidation.

M. de La Rochejacquelein n'ayant pas eu préalablement connaissance du rapport, a demandé le renvoi de la discussion au lendemain, renvoi qui a été prononcé.

L'élection de M. Ancel dans la circonscription de Château-Gontier (Mayenne) est validée.

La Chambre des députés a nommé les membres de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux modifications à apporter à la loi du 42 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Cette commission se compose de MM. Paul de Rémusat, Roger-Marvaise, Beausire, Drummel, Barni, Spuller, Bastid, Chevandier, Turquet, Houyvet et Paul Bert.

Tous les commissaires élus sont favorables au projet de loi présenté par M. Waddington, ministre de l'instruction publique.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN SECRET DE MÉDECIN.

Comme toutes les rues de Versailles, la rue des Réservoirs est déserte et silencieuse de bonne heure. Dès que l'ombre du soir commence à descendre, les portes se ferment, les rideaux s'abaissent, et l'on n'aperçoit plus, dans cette large voie destinée aux carrosses et aux trains de chasse de la cour du grand roi, que quelques passants attardés qui regagnent à la hâte leur logis.

Un de ceux-ci venait d'atteindre un petit pavillon à un seul étage, situé presque à l'extrémité de la rue.

Il en ouvrit lui-même la porte au moyen d'une clef, et l'on put bientôt apercevoir du dehors une faible lumière qui s'allumait au rez-de-chaussée et qui s'y promena quelque temps comme pour la dernière inspection du soir.

Qui eût pu la suivre l'eût d'abord vue éclairer un petit salon meublé avec ce luxe faux et pour ainsi

dire regretté qui indique le sacrifice fait aux exigences d'une position ; puis un cabinet dont le bureau au cuir brillant et aux cartons sans tache prouvait l'infatigabilité habituelle ; enfin un escalier étroit conduisant à une chambre à coucher où elle s'arrêta.

Ici l'élégance économique du rez-de-chaussée avait fait place à une indigence visible. Le lit, bas et sans rideaux, était recouvert d'une colonnade déteinte ; quelques chaises de paille, une table et un secrétaire démodé complétaient l'ameublement, dont l'insuffisance, opposée au luxe du rez-de-chaussée, prouvait la dure nécessité imposée à tous ceux qui commencent de retrancher sur le nécessaire afin de pouvoir se parer du superflu.

Telle était, en effet, la position de M. Auguste Fournier, alors locataire du pavillon de la rue des Réservoirs.

Reçu docteur en médecine après de sérieuses études qui avaient absorbé la meilleure partie du petit héritage laissé par son père, il avait dû employer le reste à s'établir assez richement pour ne point repousser la confiance.

Condamné à une aisance apparente qui masquait de cruelles privations, il attendait le succès sous ce déguisement de prospérité.

Mais depuis près d'une année qu'il habitait Versailles, les yeux fixés sur l'horizon comme la sœur

Anne, il ne voyait, comme elle, que la poussière du présent et les vertes espérances de l'avenir.

Ses ressources s'épuisaient sans lui amener cette clientèle toujours rêvée et toujours invisible.

Cependant les besoins de la réussite devenaient chaque mois plus pressants.

Le jeune docteur, aiguillonné par l'inquiétude, avait cherché autour de lui des protections et n'avait trouvé que des préoccupations personnelles.

On vantait son instruction, son zèle, sa scrupuleuse délicatesse ; mais on s'arrêtait là : lui rendre justice exemptait de lui rendre service.

En dernier lieu il avait sollicité, avec beaucoup de persistance et d'effort, l'emploi de médecin près d'un hospice qu'un legs philanthropique allait permettre d'élever dans le voisinage ; malheureusement ceux qui auraient pu l'appuyer n'avaient pas trop de toute leur influence pour eux-mêmes : quelques promesses lui avaient été faites, quelques espérances données ; puis chacun était retourné à ses propres affaires, et le jeune médecin venait d'apprendre qu'un concurrent mieux servi l'avait emporté !

Cette dernière déception avait redoublé la tristesse qui depuis quelque temps assombrissait ses réflexions.

Après avoir jeté un coup d'œil découragé sur la nudité de sa chambre à coucher et s'être occupé lui-même de tous ces arrangements domestiques

habituellement épargnés aux hommes d'étude, il s'approcha de l'une des fenêtres et appuya pensivement son front contre la vitre humide.

De ce côté s'étendait une cour commune sur laquelle s'ouvraient le pavillon du jeune docteur et une vieille maison lézardée qu'habitait un ancien huissier nommé M. Duret.

Ce dernier, connu de tout le quartier pour son avarice, était propriétaire des deux maisons ainsi que d'un jardin abandonné qu'une grille de bois vermoulu séparait de la cour.

Une pauvre fille dont il était parrain, et qu'il avait recueillie tout enfant, tenait son ménage ; il s'était ainsi assuré, sous l'apparence d'une bienfaisante protection, une sorte de domestique sans gages, qui partageait avec reconnaissance sa pauvreté volontaire.

Rose ne s'était, du reste, ni hébétée ni endurcie dans cette rude condition : loin de là, son âme, chassée du réel qui la blessait, avait pour ainsi dire pris sa volée vers les plus hautes régions de l'idéal.

Toujours seule, elle avait fécondé cette solitude par la réflexion ; ignorante et sans moyens d'apprendre, elle s'était résignée à relire mille fois les quelques livres que le hasard avait fait tomber entre ses mains, elle en avait extrait tout le suc et tout le parfum !

Cependant, depuis l'arrivée de M. Auguste Four-

De nouvelles protestations sont arrivées de Corse contre l'élection de M. Rouher à Ajaccio, et on considère comme certaine soit l'invalidation, soit l'enquête. M. Rouher se propose de présenter lui-même sa défense et de prononcer un grand discours où sera exposé incidemment le nouveau programme du parti de l'Appel au peuple.

La Gazette de France a eu l'idée assez piquante de rappeler qu'en 1874, l'Assemblée nationale fut saisie d'une proposition tendant à exiger des membres du gouvernement du 4 septembre une explication et une justification de leur conduite. L'exposé des motifs de cette proposition accusait les membres de ce gouvernement d'avoir abusé de la confiance publique et provoqué la capitulation de Paris. La proposition était signée de MM. Louis Blanc, Victor Hugo, Peyrat, Adam, Schœlcher, Tolain, Brisson, Greppo, Farcy, Floquet, Lockroy, Joigneux.

Le prochain débat relatif à l'amnistie donne à la note suivante du Figaro de l'actualité :

« Indépendamment des condamnés pour l'insurrection et les crimes de la Commune, qui sont déportés à la Nouvelle-Calédonie — à perpétuité d'après la loi — un certain nombre d'entre eux subissent dans nos maisons centrales des peines temporaires.

» Belle-Isle renferme encore 500 détenus ; Thouars, 400 ; Landerneau, 250 condamnés correctionnellement. En estimant à 500 les réclusionnaires détenus à Melun, Clairvaux, Nîmes, nous ne croyons pas être loin de la vérité.

» La plupart de ces individus sont dans la dernière année de leur peine, et en 1877 il en restera une centaine au plus.

» Sans leur montrer plus d'intérêt qu'ils ne méritent, nous croyons savoir que l'administration supérieure serait disposée à leur tenir compte de la longue prévention subie par un grand nombre d'entre eux, et à réduire leur peine d'autant, si toutefois leur conduite n'a pas laissé à désirer.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

A la suite d'une évasion singulière, le gouverneur a défendu de naviguer dans la rade de Nouméa pendant la nuit. L'évasion s'est faite, on peut le dire, *Coram publico*. Des déportés étaient venus dans une barque chercher des provisions sous la conduite d'un surveillant ; la barque était amarrée au quai, et le surveillant s'était rendu aux magasins de l'administration, laissant les déportés seuls. A un moment donné, la barque s'est trouvée détachée et s'est éloignée du quai ; on a jeté aux déportés des amarres qu'ils ont eu la malchance de ne pas attraper ; pendant ce temps-là, la barque s'éloignait toujours. Arrivés à une certaine distance, ils ont hissé les voiles, et, le vent étant favorable, ils ont pris le large.

nier, le cercle de ses lectures s'était un peu agrandi. Le jeune homme lui avait prêté quelques classiques égarés dans sa bibliothèque médicale, et ces prêts étaient devenus l'occasion de rapports de voisinage, restreints, du reste, à de courts entretiens.

Depuis plusieurs jours, les inquiétudes personnelles du docteur l'avaient empêché de songer à Rose, lorsqu'il l'aperçut traversant vivement la cour et se dirigeant vers son pavillon.

Près d'arriver à la petite porte de derrière, elle leva la tête, reconnut M. Fournier à sa fenêtre, lui fit un signe, et prononça quelques paroles qu'il n'entendit pas.

Le jeune médecin se hâta de descendre pour ouvrir.

Rose, dont les traits fatigués et sans fraîcheur semblaient contredire le nom, était encore plus pâle que d'habitude, et la pauvreté de ses vêtements était rendue plus apparente par un désordre qui frappa le jeune médecin.

— Qu'est-ce donc ? qu'avez-vous ? demanda-t-il. Elle paraissait émue, embarrassée, et répondit :

— Pardon... j'aurais voulu... Je venais vous demander un service... un grand service.

— Parlez, dit M. Fournier, en quoi puis-je vous être utile ?

— Ce n'est pas à moi, mais à mon parrain. Depuis huit jours il souffre, il s'affaiblit... Ce matin encore il a pu se lever ; mais tout à l'heure, en se

Alors seulement on a compris leur apparente maladresse ; mais il était trop tard ; il n'y avait aucun bâtiment sur rade pour les poursuivre, et quand le stationnaire, rappelé en toute hâte, s'est mis à leur recherche, il n'a pu les retrouver. Au départ du courrier on ne savait pas encore s'ils avaient pu gagner l'Australie, s'ils avaient été recueillis par quelque navire ou si, comme cela est déjà arrivé, ils s'étaient noyés.

D'après un journal de Paris, un nouvel arrêté du gouverneur aurait décidé qu'à partir du 1^{er} avril, les déportés seuls auxquels leur santé ne permet pas de travailler, continueraient à recevoir la ration entière ; les autres n'auraient qu'une ration réduite, qu'ils complèteraient par le produit de leur travail.

D'une statistique publiée par le XIX^e Siècle, qui doit être bien renseigné sur les amis les communards, il résulte qu'il y a en Nouvelle-Calédonie 750 individus condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée et qui ne peuvent être autorisés à s'établir sur la grande terre qu'après un séjour de cinq ans ; quant aux déportés simples, ils se répartissent ainsi : 2,554 à l'île des Pins ; 222 sur la grande terre, dont 157 à Nouméa. La feuille radicale fait remarquer qu'avant l'évasion de Rochefort, le nombre des déportés autorisés à se fixer sur la grande terre était beaucoup plus grand, et elle en profite pour attaquer l'administration néo-calédonienne. Ce n'est pas à l'administration qu'il faut s'en prendre, mais aux déportés eux-mêmes, dont les tentatives multipliées d'évasion ont rendu nécessaire une surveillance plus grande.

A la suite d'études faites par une commission nommée *ad hoc*, conformément aux instructions du ministère de la marine et des colonies, l'organisation des impôts a été modifiée par un arrêté du gouverneur en date du 2 décembre 1875. L'impôt foncier a été fixé à 1 0/0 de la valeur des terrains ; l'impôt des patentes se compose d'un droit fixe, établi d'après un tableau annexé à l'arrêté, et d'un droit proportionnel du dixième de la valeur locale des immeubles occupés. Les usines et établissements créés pour les produits du pays sont, pendant deux ans, exempts de patente.

Le gouverneur a établi l'octroi de mer, que M. Ozanne avait combattu dans un volumineux rapport aujourd'hui justement oublié ; les droits sont fixés au centième de la valeur des marchandises. Toute fausse déclaration entraîne une amende de 100 francs et la confiscation des marchandises.

Le conseil municipal de Nouméa était convoqué en session extraordinaire de dix jours pour le 9 décembre 1875, à l'effet de préparer le budget de 1876.

D'un tableau publié par le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* il ressort que, pour le troisième trimestre de 1874, les importations se sont élevées au chiffre de 2 millions 631,660 fr., et les exportations au chiffre de 550 fr. seulement ; tandis que, pour la même période en 1875, le chiffre des importations est de 3,445,170 fr., et celui des exportations de 304,250 fr. L'avantage est considérable pour 1875.

recouchant, il s'est évanoui !

— Je vais le voir, interrompit le jeune docteur, qui fit un pas en avant.

Rose se retint du geste.

— Mon Dieu ! excusez-moi, dit-elle en balbutiant... mais mon parrain a toujours refusé d'appeler des médecins.

— Je me présenterai comme voisin.

— Et sous quelque prétexte, n'est-ce pas ?... M. le docteur pourrait, par exemple, demander le prix de l'écurie et de la petite remise... tous deux lui deviendront nécessaires quand il aura son cabriolet !

Un sentiment d'amertume traversa le cœur du jeune homme. Autrefois, en effet, aux premiers jours d'illusions, il avait laissé voir cette espérance lointaine.

— Soit, dit-il d'un ton bref.

Et, refermant la porte du pavillon, il suivit la jeune fille jusqu'à la mesure habitée par le père Duret.

Sa conductrice le pria d'attendre quelques instants à la porte et de n'entrer qu'après elle, afin que son parrain ne pût rien soupçonner.

Il s'arrêta en effet sur le seuil, entendit le malade demander à la jeune fille si le jardin était bien fermé, si elle avait éteint le feu et si le seau n'était point resté au puits ; inquiétudes d'avare auxquelles Rose répondit de manière à le tranquilliser.

Les marchandises d'importation viennent généralement de France, soit directement et par navires français, soit en passant par l'Australie et par navires anglais.

Une exposition internationale doit avoir lieu à Sydney le 25 avril ; l'administration a invité les producteurs de la colonie française à y prendre part et leur a offert certaines facilités. Les produits envoyés seraient réunis à Nouméa dans une exposition qui durerait quelques jours. Le projet est excellent, et il est à désirer qu'il ait pu être réalisé.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On télégraphie de Berlin au *Pall Mall* que le comte Arnim va incessamment subir devant la chambre disciplinaire impériale son jugement, dont il pourra appeler à la cour disciplinaire de l'empire.

Ce fatigant procès n'est point encore fini ; comme une plante merveilleuse, il promet de fleurir pendant tout le règne du roi Guillaume, qu'il enterrera peut-être.

Herr von Arnim Schlagenthin, le fils du comte Arnim, qui était si malade, est, paraît-il, hors de danger, et se propose, avec la permission des médecins, d'aller voir son père.

Le correspondant du *Times* à Berlin écrit que le bruit de la retraite du czar soulève toutes sortes de commentaires. Le czar-witch ayant été longtemps représenté comme antiallemand par la presse allemande, on demande ce que deviendront les relations entre la Russie et l'Allemagne pendant cette régence.

Quelques journaux d'outre-Rhin déclarent qu'il n'y a rien de vrai dans les bruits attribuant au jeune prince des sentiments d'hostilité contre l'Allemagne ; mais la *Politik*, organe russophile de la presse autrichienne, déclare savoir positivement que le prince entretient les meilleures relations avec le parti national russe, qui n'est pas tendre comme on sait pour les Allemands, et que d'ailleurs il partage en politique les sentiments de sa femme la princesse Dagmar.

ANGLETERRE.

La reine d'Angleterre va changer bientôt définitivement son titre contre celui d'impératrice d'Angleterre et des Indes.

La loi a été définitivement votée jeudi soir dans la Chambre des Communes ; il reste à savoir ce qu'elle deviendra dans la Chambre des lords.

Deux filles de la reine d'Angleterre, la princesse Christine et la princesse Louise, confectionnent en ce moment des ouvrages à l'aiguille qui sont destinés à augmenter la collection des travaux féminins que l'Angleterre envoie à l'exposition de Philadelphie. La princesse Christine a brodé un écran, la princesse Louise des bordures de rideaux. Ces tapisseries sont exposées en ce moment

Cependant la voix saccadée et sifflante avait frappé le médecin. Il se décida à franchir les deux marches d'entrée, et entra bruyamment, comme un visiteur qui veut s'annoncer ; mais il fut subitement arrêté par l'obscurité.

L'unique pièce qui formait le logement du vieil huissier, et dans laquelle il était alors couché, n'avait, en effet, d'autre lumière que celle du réverbère qui éclairait la rue, et dont la lointaine lueur transformait la nuit de la mesure en ténèbres visibles auxquelles le regard avait besoin de s'habituer. Celui du malade reconnut sur le champ son jeune locataire. Il se souleva sur son coude :

— Le docteur ! s'écria-t-il avec effort ; j'espère qu'il ne vient point pour moi ! Je ne l'ai point demandé ; je me porte bien !

— Aussi n'est-ce pas une visite de médecin, mais de locataire, répondit M. Fournier qui s'approchait du lit à tâtons.

— De locataire ! répéta l'ancien huissier ; c'est donc pour le terme ? Je ne savais pas le terme échu... Alors vous apportez de l'argent... Allume une chandelle, Rose, allume vite !

— Pardon, dit le jeune docteur qui était enfin arrivé au chevet du père Duret, mon terme commence à peine, et je viens seulement savoir si vous pourriez, au besoin, me trouver place pour une voiture et un cheval.

— Ah ! il s'agit des hangars, reprit le vieillard ;

à Kinsington south, à l'admiration des jets britanniques.

RUSSIE.

On sait que l'empereur Alexandre avait pour sa sœur la grande-duchesse Marie-Alexandrovna, morte dernièrement, la plus vive affection. On raconte que, lorsque celle-ci venait la voir pour la dernière fois, elle mourut amèrement de voir sa sœur bien-aimée mourir si tôt. La mourante, pour le plaisir, lui répondit avec le sourire des consolades : « Trop tôt ! mon frère ; ne savez-vous pas qu'aucun membre de notre maison n'atteint la soixantième année ! »

On prétend que le czar, qui est dans sa 58^e année, fut profondément affecté par ces paroles. Il éclata en sanglots et, dès ce moment, dit-on, sa résolution était prise de se retirer, comme Charles-Quint, dans la solitude.

TURQUIE.

On mande de Raguse au *Times* que l'entrevue du général Rodich avec les officiers turcs est demeurée absolument sans résultat.

Dans les cercles politiques, on ne croit pas à la possibilité d'une conciliation.

Les nouvelles des défaites des insurgés sur la frontière dalmate des insurgés. Aucune bande d'insurgés n'a été repoussée par les armes. Mussich s'est uni à Luca, le chef chrétien, près de Rilek, et ont massacrés trois hommes et quatre femmes ; ils ont porté en triomphe les têtes de leurs victimes à Rilek.

Les insurgés se seraient, dans un récent engagement près de Duga, emparés de six chevaux et de provisions.

Les armements de la Turquie.

Un journal officieux de Constantinople, la *Turquie*, nous apprend que le Divan s'occupe activement de mettre en état de défense le détroit des Dardanelles et celui du Bosphore. De nouvelles pièces Krupp, dit ce journal, ont été envoyées dernièrement dans les forts de l'embouchure de la mer Noire et du détroit de l'Hellespont.

Le nombre des gros canons Krupp qui garnissent actuellement les forts du Bosphore et des Dardanelles est de 36.

Par ordre du sultan, les deux monitors cuirassés *Hezer* et *Seif*, qui viennent d'être construits dans les chantiers du Tershané, seront également ornés chacun de deux canons Krupp, gros calibre.

La grande maîtrise d'artillerie a assigné, à cet effet, quatre pièces à l'amirauté.

Les deux monitors, aussitôt qu'ils seront complètement équipés et armés, rejoindront la flotte du Danube.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une dépêche d'Orléans annonce qu'une crue se manifeste en Loire ; on présume

bien, bien. Veuillez vous asseoir, voisin... Nous n'avons pas besoin de chandelle, Rose, la lanterne suffit ; on cause mieux sans lumière. Donne-moi tisonne seulement.

La jeune fille lui apporta une tasse grossière qu'elle vida avec l'avidité haletante que donne la fièvre.

Le médecin demanda ce qu'il buvait ainsi.

— Mon remède ordinaire, docteur, répondit le malade, un bouillon de parelle ; c'est plus sain que toutes vos drogues, et ça ne coûte que la peine de cueillir la plante.

— Et vous buvez froid ?

— Pour ne pas garder de feu ; le feu me gêne... puis le bois est hors de prix... Quand on tient à nouer les deux bouts, il faut savoir être économe. Je ne veux pas faire comme ce scélérat de Martois avec qui j'ai tout perdu !

Martois était un débiteur de l'ancien huissier qui avait autrefois fait faillite. Le père Duret avait été remboursé intégralement ; mais il n'en répétait pas moins, depuis lors, que Martois l'avait ruiné : c'était pour lui un thème inépuisable, comme la petite vérole pour les vieilles femmes laides, et la révolution pour les nobles sans argent.

(La suite au prochain numéro.)

que le malin. Aucune quant à Vienne.

A la Ch de d'enqu Goyho, re ont volé vrac, Fair de Soland quête.

On lit d « M. R d'iant de s rat devant boules bla » Dans vant cinq d'Angers, également rouge.

» Ce pi gure pour moins qu au-dessou les profess

Toujour exciter se cey publia térait que librement d'Angers, gation de étudiant d XIX^e Siècl communi reux de re

Mon Je vous i méro les qu à M. Sarce dans son ar

« M » Je lis mars la l d'Angers

» Cette voir pasca gation... « Beaucot » pléteme » Vous vous auto clure « qu » nombre » au cath » Je c des étudi n'est pari sophes

» Jeune venus dan cher un croyances faculté lib lante et sa » Nous un-sacren malité. C principes fait à nos

Veuillez rance de m

Angers,

LE Un cri que à la ignore et frapper u ans.

Il était enfant de tout éplor du Pont-sanglots é sassinée. Voici Jeanne F s'était re guie de s ils en re était end

que le maximum sera de 2^h 20 à Orléans, et qu'il aura lieu le 2 avril, vers 6 heures du matin.

Aucune crue importante ne s'annonce, quant à présent, sur le Cher ni sur la Vienne.

NOS REPRESENTANTS.

A la Chambre des députés, sur la demande d'enquête sur l'élection de M. Corentin Guyho, repoussée par 326 voix contre 116, ont voté pour : MM. Berger, Durfort de Ciou, Fairé, Janvier de la Motte, de Maille, de Soland. — M. Benoist a voté contre l'enquête.

FACULTÉ LIBRE DE DROIT.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. René Bazin, licencié en droit, étudiant de la Faculté catholique d'Angers, vient de subir le premier examen de doctorat devant la Faculté de Paris, avec quatre boules blanches et une boule rouge.

Dans un examen préalable, subi devant cinq professeurs de la Faculté libre d'Angers, M. René Bazin avait obtenu également quatre boules blanches et une rouge.

Ce premier succès, qui est de bon augure pour notre jeune Université, prouve au moins que les études ne sont pas, à Angers, au-dessous de ce que peuvent exiger MM. les professeurs de l'Etat. »

Toujours en quête d'histoires propres à exciter ses lecteurs contre le clergé, M. Sarcey publiait l'autre jour une lettre d'où il inculquait que, parmi les étudiants qui suivent librement les cours de la faculté catholique d'Angers, plus d'un protestait contre l'obligation de faire ses pâques. A ce sujet un étudiant de la faculté d'Angers a écrit au XIX^e Siècle une lettre dont nous recevons communication et que nous sommes heureux de reproduire :

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro les quelques lignes qui suivent, que j'adresse à M. Sarcey en réponse à la lettre qu'il a publiée dans son article du 26 mars :

« Monsieur le rédacteur,

Je lis dans votre numéro en date du 26 mars la lettre d'un étudiant de la faculté d'Angers.

Cette lettre faisant une allusion au devoir pascal dont on nous a rappelé l'obligation, contient les paroles suivantes : « Beaucoup d'entre nous y répugnent complètement. »

Vous semblez, monsieur le rédacteur, vous autoriser de ces expressions pour conclure « que parmi les étudiants un grand nombre sont indifférents pour le moins » au catholicisme. »

Je crois pouvoir répondre, au nom des étudiants de la faculté d'Angers, qu'il n'est parmi nous ni indifférents ni philosophes.

« Jeunes gens catholiques, nous sommes venus dans une université catholique chercher un enseignement conforme à nos croyances ; nous sommes venus dans une faculté libre chercher une direction bienveillante et sage.

« Nous regardons la communion comme un sacrement et non comme une simple formalité. Catholiques, nous garderons nos principes. Aussi répondrons-nous à l'appel fait à nos consciences. »

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Em. DELECLUSE,
rue Saint-Laud, 41.

Angers, le 29 mars.

LE CRIME DE LA COSSONNIÈRE.

Un crime a été commis jeudi soir presque à la porte de Poitiers, crime dont on ignore encore le mobile et qui vient de frapper une pauvre vieille femme de 67 ans.

Il était onze heures et demie, quand un enfant de 14 ans, le jeune Fauque, vint tout éploré se présenter au bureau d'octroi du Pont-Neuf et s'écrier au milieu de ses sanglots que sa grand-mère venait d'être assassinée.

Voici ce qui s'était passé : la femme Jeanne Ferré, domiciliée à Montbernage, s'était rendue en char-à-bancs en compagnie de son petit-fils à la foire de Gençay. Ils en revenaient tranquillement et l'enfant était endormi, quand, aux environs du bois

de la Cossonnière, un coup de feu fut tiré du bord de la route sur la femme Ferré.

Le jeune Fauque fut réveillé en sursaut par le coup de feu et par sa grand-mère qui tombait sur lui en s'écriant : « Fougère ton cheval, on vient de me tuer ; » ce furent ses dernières paroles.

Quand les employés de l'octroi s'approchèrent du char-à-bancs, la pauvre femme rendait le dernier soupir et avait au côté droit une profonde blessure ; des gouttes de sang maculaient son corsage.

La police et la gendarmerie furent aussitôt prévenues et se hâtèrent de commencer les investigations.

On espère découvrir le coupable.

Sur le théâtre du crime, on a retrouvé un mouchoir portant des initiales qui pourront être un précieux renseignement, et permettront d'arrêter l'auteur de ce lâche attentat.

(Journal de la Vienne.)

On s'occupe en ce moment, au ministère des finances, de la préparation d'un projet de loi pour autoriser le recouvrement des effets de commerce par les agents de la poste. Ce mode de recouvrement a déjà été mis en pratique en Suisse et en Belgique, et sera adopté avec empressement par le commerce français.

On lit dans l'Espérance du peuple :

Un aéronaute amateur, M. Yatt, très-avantageusement connu à Nantes depuis les deux ascensions qu'il y a dirigées avec autant d'habileté que de bonheur, vient de faire construire chez M. Lédit, à Barbin, — où nos lecteurs seront admis à le visiter, — un aérostat du plus splendide aspect.

Cet appareil, de dimensions colossales, est le produit d'expériences méthodiquement acquises, méthodiquement appliquées. Il y avait des améliorations, il fallait des perfectionnements dans la confection de ces esquifs livrés à la merci de l'air.

Ces perfectionnements, résultats d'études faites durant et depuis la dernière guerre, nous les rencontrons dans le ballon de M. Yatt.

D'abord, l'enveloppe en est fort légère et absolument imperméable au gaz, ce qui d'un côté est fort précieux au point de vue de la stabilité, et de l'autre défie l'action de la pluie non moins que l'effet produit par le contact des nuages.

Les coutures, fortifiées par des bandes d'un tissu très-résistant, se croisent et forment des carrés de si petite dimension que les déchirures seront insuffisantes pour occasionner jamais une chute périlleuse de ballon.

Le filet, aussi soigneusement confectionné que le reste, joint à une excessive légèreté la solidité nécessaire.

Enfin l'ancre, précieux instrument de salut, est d'un modèle ingénieux et nouveau, croyons-nous ; les essais qu'on en a faits sont des plus satisfaisants.

Nous croyons savoir que l'inauguration de ce splendide ballon aura lieu, à Nantes, très-prochainement et qu'elle sera suivie de plusieurs autres excursions.

THEATRE DE SAUMUR.

Après la clôture de l'opéra, celle de la comédie.

Lundi prochain, la troupe du théâtre d'Angers donnera une représentation du *Genève de M. Poirier*, d'Emile Augier et Jules Sandeau, avec les deux artistes qui ont obtenu un si grand succès, chez nos voisins, dans les rôles de Poirier et du marquis de Presles, et dont nous avons entretenu nos lecteurs, la semaine dernière, d'après un journal angevin.

En effet, M. Emile Marck, ce comédien hors ligne, va, avant de s'éloigner, répondre aux vœux du public saumurois en paraissant une dernière fois sur notre scène, en compagnie de M. Chavannes, artiste également distingué, qu'il nous a été donné d'applaudir deux fois seulement à Saumur. On se rappelle qu'au mois de novembre 1874, dans le rôle de M. de Saint-Géran, d'Une Chaine, M. Chavannes, à côté de M^{lle} Favart, fit preuve d'un talent remarquable qui le plaça tout d'abord au rang des meilleurs comédiens qui aient paru sur notre théâtre. La seconde fois, il y a plus d'un an, le même artiste montra ses brillantes qualités dans le *Demi-Monde*, où il joua le rôle de Raymond de Nanjac.

La représentation de lundi, dans laquelle paraîtront les deux comédiens d'élite, MM. Marck et Chavannes, sera donc pour le pu-

blic saumurois une véritable fête. Ajoutons que les autres principaux rôles du *Genève de M. Poirier* auront pour interprètes M^{lle} Lenoir, MM. Lutscher et Henri George.

Le spectacle sera complété par un joyeux vaudeville, *Triplet*, joué par MM. Simon, George, Moreau, Mignon, M^{me} Debleye et M^{lle} Simon.

Faits divers.

Des fêtes brillantes auront lieu à Bayeux au mois de juillet, à propos de l'inauguration de la statue de M. de Caumont.

Le piédestal et la statue ne pèseront pas moins de 30,000 kilogrammes.

M. de Caumont est né à Bayeux, en 1812. Archéologue distingué, on sait qu'il a publié de savants mémoires sur l'archéologie, fondé la société des antiquaires de Normandie et introduit en France les congrès scientifiques.

Le 28 mars, un violent orage a éclaté dans la Nièvre, et, d'après le *Conservateur de la Nièvre*, il a produit de graves effets aux environs de Nevers.

Cinq bœufs d'embauche, atteints par la foudre dans la plaine de Sermoise, ont été tués sur le coup. Leur gardien, également atteint, a été frappé d'une paralysie presque générale. Un médecin a été appelé en toute hâte.

Samedi, un vol de diamants et de pierres, s'élevant au chiffre de 625,000 francs, a été commis à Londres chez M. Williams et fils. Voici les détails que nous trouvons dans les journaux anglais :

Samedi, dans l'après-midi, les magasins avaient été soigneusement fermés, et l'on avait pris toutes les précautions d'usage. Cependant, on s'est aperçu que plusieurs coffres-forts avaient été ouverts et que l'on avait enlevé leur contenu.

Des bagues en diamants, des boucles d'oreilles, des colliers, des bracelets et une grande quantité d'objets d'ornement avaient disparu. Il n'y avait cependant aucune trace d'effraction, ce qui fait supposer que les auteurs du vol devaient être très au courant de la disposition intérieure des bureaux et de l'arrangement des coffres-forts. Il leur a fallu d'abord ouvrir la porte de la rue, ce qui n'a pu avoir lieu qu'à l'aide de deux clefs différentes, lesquelles doivent être tournées en même temps.

Il leur a fallu ensuite ouvrir la porte qui conduit du vestibule au bureau principal, où les coffres-forts étaient placés. Ces derniers sont construits d'après le système Chatwood, avec serrures à secret perfectionné ; néanmoins ils ont été ouverts, puis soigneusement refermés.

Une circonstance qui ajoute à l'audace de ce vol, c'est que le plus grand des coffres-forts se trouve précisément en face d'une fenêtre donnant sur la rue. Les contrevents de cette fenêtre ne sont jamais fermés ni le jour ni la nuit, et le gaz brûle dans la chambre jusqu'aux premières heures de la matinée, par mesure de précaution.

Il est à croire que les voleurs ont préféré accomplir leur crime en plein jour, afin de ne point courir le risque d'être aperçus à la lumière du bec de gaz dans l'intérieur de l'appartement.

Parmi les objets volés, on remarque de beaux brillants de diverses grosseurs, 200 bagues en pierres précieuses, un médaillon en perles et diamants, un collier avec chaîne de 375 brillants, 30 bagues, brillants, une magnifique émeraude, des bracelets en or et en pierres précieuses, des anneaux et des pendants en brillants.

Suivant la *Pall Mall Gazette*, les Chinois, comme les Japonais, ont pris l'habitude d'envoyer leurs enfants en Amérique pour y faire leur éducation. Il y a en ce moment aux Etats-Unis 120 jeunes Chinois qui doivent y être élevés pour occuper des positions dans l'armée et la diplomatie. Ces jeunes gens sont confiés tout spécialement aux soins de trois correspondants chinois, dont deux ont été eux-mêmes élevés dans des collèges d'Amérique. Les élèves restent pendant quinze ans dans les écoles américaines, où ils sont non-seulement instruits dans les sciences et dans les lettres, mais où ils consacrent la plus grande partie de leur temps aux études techniques.

Des mesures ont été prises pour leur conserver

les connaissances acquises dans la langue chinoise, la littérature de leur pays et ses usages, afin qu'à leur retour dans la patrie ils soient capables de remplir avec succès les positions auxquelles on les a préparés. Il paraît que les autorités japonaises avaient négligé cette précaution ; car quelques jeunes filles du Japon qu'on élève en ce moment en Amérique ont oublié, dit-on, leur langue maternelle et les usages de leur pays, et l'une d'entre elles ne sait plus ni parler ni comprendre la langue japonaise.

Dernières Nouvelles.

CHAMBRE DES DEPUTES.

Séance d'hier vendredi. — M. le président annonce qu'il a reçu de M. le président du conseil une lettre lui transmettant expédition d'un projet de loi par le Sénat relativement à la réorganisation de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les conclusions du rapport relatif à l'élection de M. de La Rochejaquelein, dans l'arrondissement de Bressuire.

M. le marquis de La Rochejaquelein dit que le principal grief contre son élection est tiré d'une circulaire à laquelle il est resté personnellement étranger.

Dans cette dépêche, ses amis alléguent deux faits qui se sont trouvés inexacts relativement à des violences contre des églises et des membres du clergé.

Les auteurs de la circulaire étaient entièrement de bonne foi en rapportant ces faits, dont ils avaient lu le récit dans un grand nombre de journaux et dont le démenti n'est parvenu à Bressuire qu'après l'élection.

Si cette circulaire n'a été distribuée qu'à la dernière heure, c'est qu'elle avait pour objet de répondre à la circulaire du parti adverse qui avait été répandue le vendredi et dans laquelle il avait été dit :

« Voter pour M. de La Rochejaquelein c'est voter pour le renversement du régime établi et le rétablissement de l'ancien régime. »

Il n'en est d'ailleurs résulté aucun déplacement de voix, puisque l'écart est resté le même aux deux tours de scrutin.

D'autre part, on a usé contre l'orateur des manœuvres les plus répréhensibles. C'est ainsi qu'on lui a reproché d'avoir voté la durée de cinq ans pour le service militaire, ce qui était de nature à lui porter le plus grand préjudice dans un pays où l'on a horreur du casernement.

Pour les articles non signés : P. GONER.

Bulletin Financier.

Paris, 31 mars 1876.

La bourse d'hier avait été détestable. Celle d'aujourd'hui a été excellente. Le parquet a ouvert à 104,70, confirmant largement la reprise qui avait eu lieu hier soir sur le marché du boulevard. On clôture à 115,02 1/2 pour le 5 0/0 et à 66,65 pour le 3 0/0.

La liquidation des valeurs étrangères peut donner lieu à quelques incidents, vu l'énormité de certaines positions. Mais, quant aux rentes, la facilité des reports et l'importance du découvert à la baisse sont deux bons atouts dans le jeu des acheteurs.

La Banque de Paris est en reprise à 1050. Cet établissement de crédit continue à être discuté et son étoile pâlit. On sait qu'il est engagé dans un report considérable sur des annuités 4 0/0 de la Banque de Belgique. Cette opération, qui était déjà inquiétante il y a quelques mois, doit constituer aujourd'hui un grave embarras, par suite de la triste situation de la Banque de Belgique. La nouvelle que le gouvernement turc suspendait jusqu'au 1^{er} juillet le paiement de ses demi-coupons, était tellement escomptée par le marché que le 5 0/0 a remonté de 45,40 aux environs de 46 fr. La Banque ottomane participe, dans une certaine mesure, à cette reprise et finit à 1110.

Nous laissons l'Italien à 74,35 ; l'Autrichien à 585 ; le Lombard à 225 ; l'Intérieure espagnole à 45 3/8 ; l'Extérieure à 46 5/8.

Reprise importante sur l'Egypte (1873) qui clôture à 278,75. Le marché de Londres est meilleur. De gros rachats ont eu lieu aujourd'hui. A notre connaissance, il existe un grand découvert à la baisse ; ainsi nous avons au bout de la plume le nom d'un spéculateur allemand qui a vendu près de 10,000 obligations dans les prix de 300 à 290.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. ÉMILE MARCK.

CLOTURE DE L'ANNÉE THÉÂTRALE.

LUNDI 3 Avril 1876,

Avec le concours de MM. ÉMILE MARCK et CHAVANNES.

LE GENDRE DE M. POIRIER

Comédie en 4 actes, de MM. Émile Augier et Jules Sandeau, de l'Académie française.

M. ÉMILE MARCK remplira le rôle de M. Poirier. M. CHAVANNES remplira le rôle de Gaston de Presles.

TRIOLET, vaudeville en 1 acte, de MM. Clairville et Pol Mercier.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

ON OFFRE, à une personne honorable, la DIRECTION, à Paris, d'une importante maison de commission (industries agricoles) ayant des correspondants dans toutes les villes de France. La maison exploite, entr'autres produits, un spécial appelé à un débouché considérable. Elle est également propriétaire d'un journal hebdomadaire. On fait 100,000 fr. minimum par an, donnant

25 0/0 de bénéfice nets. Apport nécessaire, 60,000 fr. dont 30,000 fr. pour rembourser le cessionnaire qui se retire pour cause de santé. Position avantageuse et affaire appelée à un grand avenir. Le nouvel arrivant pourra se trouver remboursé sous peu, sans que sa position se trouve changée. — Écrire à Paris, à MM. Lepelletier et C^o, directeurs de l'office de publicité, 9, boulevard des Italiens. Affranchir.

EMPRUNT De la Ville de Dunkerque ÉMISSION DE 13,253 OBLIGATIONS

De 1,000 fr., rapportant 50 fr. Remboursables en 14 années, de 1878 à 1891 Conformément au traité passé entre la ville et MM. L^o Sée fils et C^o, approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur.

L'Assemblée nationale a autorisé la ville de Dunkerque à emprunter une somme de douze millions six cent mille francs, pour être versée à l'État. L'État accorde à la ville l'intérêt jusqu'en 1880, plus douze annuités de 1,332,349 fr. 20 c. à partir du 1^{er} mai 1880 pour le remboursement de cette avance. Ces annuités sont spécialement affectées au service du présent emprunt, ainsi que les produits du droit de tonnage, établi par la même loi.

En résumé, l'intérêt et l'amortissement des obligations sont couverts par :
1^o Les annuités de l'État, mentionnées ci-dessus.
2^o Le produit du droit de tonnage.
Elles jouissent en outre de la garantie de la Ville de Dunkerque pour la totalité.
C'EST DONC UN PLACEMENT DE PREMIER ORDRE.

Taux d'émission : 995 fr.

100 fr. payables en souscrivant,
135 — à la répartition,
190 — du 1^{er} au 5 avril 1877,
190 — du 1^{er} au 5 avril 1878,
190 — du 1^{er} au 5 avril 1879,
190 — du 1^{er} au 5 avril 1880.

Le placement ressort à plus de 5 0/0. Le paiement des coupons et le remboursement des opérations s'effectueront semestriellement le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Dunkerque, à la RECETTE MUNICIPALE, à Lille, à la TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU NORD, à Paris, chez MM. L^o SÉE FILS ET C^o.

Le premier versement aura lieu le 1^{er} novembre 1878. Jusqu'à la libération intégrale, un revenu de 5 0/0 sera payé sur les sommes versées comme ci-dessus. Les versements anticipés recevront l'intérêt à raison de 4 0/0 l'an.

Les fonds provenant des versements anticipés, seront déposés à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL COMMERCIAL (Société anonyme, capital 60 millions), jusqu'à leur remise à la Ville de Dunkerque.

LES SOUSCRIPTIONS REÇUES LE PREMIER JOUR JOUIRONT D'UN DROIT DE PRÉFÉRENCE. Les obligations seront cotées à la Bourse de Paris.

On souscrit les 5 et 6 avril 1876
A DUNKERQUE : à la RECETTE MUNICIPALE
— à la RECETTE PARTICULIÈRE DES
C^os, — chez MM. A. PETIT ET C^o.
A Lille : à la TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU NORD
dans les RECETTES PARTICULIÈRES de
arrondissement.
A PARIS : chez MM. L^o SÉE FILS ET C^o.
A Marseille : à la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE.
A Lyon : à la SOCIÉTÉ LYONNAISE.
A Strasbourg : à la BANQUE D'ALSACE
LORRAINE, — chez MM. CH. STAHLING ET C^o.
A Colmar et à
Mulhouse — chez MM. AB. SÉE ET C^o.
A Metz : à la BANQUE D'ALSACE ET DE LORRAINE
— chez MM. CH. ET E. GOUDCHAUD ET C^o.

CHEMIN DE FER DE POITIERS Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 —
1 — 45 —
7 — 40 — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 —
12 — 30 —
6 — 20 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MARS 1876.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 60	30			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	737 50				Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	732 50	15		
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 35	25			Crédit Mobilier	190			2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	645	15		
5 % jouiss. novembre.	105 05	60			Crédit foncier d'Autriche	510				Société autrichienne, j. janv.	588 75	10		
Obligations du Trésor, t. payé.	475				Charentes, 400 fr. p. j. août.	328 75				OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	333				Est, jouissance nov.	391 95	3	75		Orléans	317 75			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	485				Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	990	2	50		Paris-Lyon-Méditerranée.	314			
— 1865, 4 %	498 75	1	25		Midi, jouissance juillet.	725			2 50	Est	313			
— 1869, 3 %	367			2	Nord, jouissance juillet.	1220	15			Nord	316 25			
— 1871, 3 %	350				Ouest, jouissance octobre.	1095	10			Ouest	311			
— 1875, 4 %	480	1	50		Orléans, jouissance juillet, 65.	645				Midi	315			
Banque de France, j. juillet.	3625	15			Vendée, 250 fr. p. j. août.	1120			7 50	Deux-Charentes	292			
Comptoir d'escompte, j. août.	617 50				Société parisienne du Gaz.	22				Vendée	249 50			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475	8	50		C. gén. Transatlantique, j. juill.	335				Canal de Suez	534 50			
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340													
Crédit Foncier, act. 500f. 250 fr.	865	35												

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus (arrivé à Angers 10 heures 15 minutes du soir).
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — omnibus.
4 — 12 — — — — — omnibus.
7 — 17 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI
3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 41 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — omnibus.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Tribunal de commerce de Saumur.
FAILLITE BOURGERY-ARAUDEAU.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Bourgery-Araudeau, négociant en vins à Saumur, qui n'ont pas encore remis leurs titres de créances, sont invités de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, à se présenter au syndic de la faillite, en personne ou par fondé de pouvoirs, et à lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant les sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce; il leur en sera donné récépissé.

La vérification des créances aura lieu le mercredi 12 avril 1876, à midi, dans la chambre du conseil dudit tribunal.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 23 avril 1876, à midi.

LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Mon-sallier, savoir :

1^o UNE MAISON, à Saumur, rue de la Maréchalerie, n^o 1, comprenant : caves; au rez-de-chaussée, corridor, salle à manger, cuisine, porche, vestibule et deux autres pièces; au premier, trois chambres à feu et cabinet; mansarde et greniers au-dessus; cour et très-beau jardin, contenant 14 ares.

2^o PETITE MAISON avec JARDIN, à la Gueule-du-Loup, derrière Grenelle, commune de Saumur, joignant M. Dovalle, M. Cocuau et le chemin qui conduit de la Gueule-du-Loup au chemin de Chaintres, en longeant le chemin de fer de Poitiers.

L'entrée en jouissance aura lieu de suite. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

A VENDRE LA TERRE DE BRETIGNOLLES

Près Vihiers.

Contenant 220 hectares et d'un revenu de 13,000 francs, impôts en plus.

Pour traiter, s'adresser audit notaire. (139)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

Commune de Dampierre, rue Morin.

1^o Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.

2^o Un jardin, bien affrôité, contenant 12 ares.

3^o Un clos de vigne blanche, contenant 55 ares.

4^o Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.

S'adresser audit notaire. (458)

Etudes de M^{es} SENIL et GUÉRIN, notaires à Longué.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION.

A Longué, rue Centrale,

Le jeudi 6 avril prochain 1876, à midi.

UN-FONDS DE COMMERCE

DE

ROUENNERIE, BONNETERIE MERCERIE.

S'adresser, pour tous renseignements, auxdits notaires, (133)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 2 avril 1876, à une heure après midi.

A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, appartenant à M. Pinot-Goulard.

1^o Une Maison, située à Saumur, rue de Notre-Dame.

2^o Un morceau de vigne, aux Perreaux, sur les Châteaux, commune de Saumur, contenant environ 2 ares.

3^o Neuf ares 72 centiares de vigne, au Clos-Poinçon, commune de Saumur.

4^o Et 8 ares 25 centiares de vigne, aux Perreaux, commune de Saumur.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Commune de Saint-Lambert-des-Levés.

1^o Le Pré-Pinguet, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares.

2^o Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Levée-Neuve, contenant 2 hectares.

3^o Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant 10 ares.

Commune de Dampierre.

4^o La maison, dite l'auberge du Point-du-Jour, occupée par Duveau.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (124)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FONDS DE MARÉCHALERIE

A Varennes-sous-Montsoreau,

Bien achalandé et bonne clientèle. S'adresser à M. Guirton, qui l'exploite. (98)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

OU A ECHANGER

En totalité ou par parties,

LA FERME DE LA BLAIRIE

Contenant 15 hectares 64 ares 96 centiares, située communes des Rosiers et de la Menitrie.

S'adresser à M^e BOURDAIS. (40)

A VENDRE

UN MOULIN A VENT

à Saumur.

Pouillé en planches, bon matériel, belle clientèle.

Grange, remise, écurie, puits et cave en roc.

Plus un hectare environ de bonnes terres labourables.

Les deux articles pourront être séparés, au gré des amateurs.

Facilités de paiement. S'adresser à M. MARTIN, meunier sur les Châteaux, à Saumur. (108)

A VENDRE

VIN

DE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

CLOS DU PAVILLON.

Première qualité.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillage pour vitraux d'église, Cribles.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.